

## Kerizan-L'eau

Ce village est presque situé sur les rives du Loch, à la limite est de Pluvigner. En face, sur l'autre rive s'élève le bourg de Brandivy. Jean PEREZ et Perrine JEGAT (n°906-907) disposent d'une tenue guère importante, tout en vivant très correctement. Les principales cultures sont le seigle, puis le mil, l'avoine et le froment. Un peu de fils et de toiles de chanvre et d'étope sont produites. L'étable abrite un cheval utilisé pour le labourage, deux vaches, une génisse et quatre poules. Les meubles sont disposés dans une seule pièce. Ils comprennent une table close, deux lits, dont un en clisse, ainsi qu'une armoire à un battant et deux bancs-coffres fermant correctement à clé. Jean PEREZ s'habille avec sept chemises, un justaucorps, un haut-de-chausse de chanvre et réparon, une paire de bas, des souliers, un chapeau de laine noire, un manteau de bure grise. Perrine JEGAT n'a guère plus de choix avec deux chemises, une jupe de serge, des brassières de baguette blanche, des bas de bure blanche, des souliers, deux coiffes de toile de chanvre.

B1903 - Sénéchaussée d'Auray - 19/10/1687

*Inventaire après décès de Jean PEREZ à Kerizan-l'Eau en PLUVIGNER*

A la requête de Perrine JEGAT, sa veuve et tutrice de leurs enfants mineurs.

Commis au greffe : Jean CHUNEAUD, du bourg de PLUVIGNER.

Priseurs : Louis LOTODE et Jean DREAU laboureurs de Kerizan.

Témoins : Jean LE SOURD, parent des mineurs.

MEUBLES (18.5% - 21L)

1 table close de divers bois .....	2L
1 charlit de divers bois, 1 couette de balle, 2 linceuls de réparon, 1 beme .....	8L 15s
1 charlit de clisse, 1 couette de balle, 1 linceul de réparon .....	1L
1 armoire à 1 battant de divers bois avec sa clé et clavure .....	2L 10s
1 banc long de divers bois avec sa clé et clavure .....	15s
1 rangeot à pâte, 1 escabeau long .....	1L
1 coffre en châtaignier avec sa clé et clavure (SCEAU) .....	5L

USTENSILES DE CUISINE (8.6% - 9L 17s)

1 trépied avec 1 poêle grasse, 1 pot de fer .....	3L
2 bassins d'airain, 1 de 3 seaux d'eau, l'autre d'un .....	6L
1 jade, 1 passoire, 4 écuelles, 4 cuillères de bois, 2 ruches de paille .....	10s
1 ribot, 3 pots de terre, 1 dévidoir de fils crins .....	7s

LINGE ET VETEMENTS (5.7% - 6L 10s)

1 manteau de bure grise .....	2L
7 chemises à homme, 1 justaucorps, 1 haut-de-chausse de chanvre et réparon .....	2L 10s
1 chapeau de laine noire, 1 paire de bas de toile, 1 paire de souliers .....	10s
1 jupe de serge de cas bl..., 1 paire de brassière de baguette blanche, 1 paire de bas de bure blanche, 1 paire de soulier, 2 chemises, 2 coiffes de toile de chanvre .....	1L 10s

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (8.4% - 9L 8s)

1 charrette .....	3L 7s
1 charrue et son équipage .....	1L 7s
l'équipage du cheval .....	18s
1 êtrepe, 1 pelle de fer, 1 râteau de fer .....	1L
1 faux, 1 faucillon, 1 couteau crochu .....	1L
2 faucilles, 2 sarcloirs, 1 sac, 2 cribles .....	16s
1 offe à lande avec ses couteaux et pilons .....	1L

ANIMAUX (27.8% - 31L 12s)

1 cheval poil châtain .....	10L
2 vaches de poil noir, 1 génisse poil châtain .....	21L
4 poules .....	12s

Pluvigner

<u>PRODUITS AGRICOLES (31.0% - 35L 4s)</u>		
6 perrées 3/4 de seigle .....	NC	
2 perrées 1/2 de mil .....	NC	
2 perrées d'avoine .....	NC	
2 quarts de froment rouge .....	NC	
du foin de paille de mil, d'avoine et de froment .....	11L	
de la graine de chanvre .....		5s
de la paille de seigle .....	9L	
les marnies .....	7L	
5 aulnes de toile d'étope .....	1L	5s
du fil de chanvre et d'étope .....	5L	
du chanvre à brayer .....	1L	14s
<u>TOTAL GENERAL : 113L 11s</u>		

NDLR: le document se trouve sans doute par erreur dans la liasse B1903 qui concerne en fait l'année 1698.

Lors du décès de Jean PEREZ à l'automne 1687, le mobilier est inventorié pour la somme de 113L, dont un quart pour les animaux. La veuve est nommée tutrice des enfants mineurs, dont Jeanne PEREZ (n°453), née en Septembre 1680. Celle-ci demande son émancipation en Janvier 1698 sous l'autorité de Louis PEREZ, son cousin de Coetquenac'h en BRANDIVY. Le 10 Janvier 1702, elle épouse Michel LARGOET.

B1539 - Sénéchaussée d'Auray - 16/01/1698

<u>Décret de curatelle</u>	
Jeanne PERES f. Jean et Perrine JEGAT de Kerizan en L'eau en PLUVIGNER, déclare être âgée de plus de 18 ans et vouloir gérer ses biens sous l'autorité de Louis PEREZ son cousin de Couetcenach en la trêve de BRANDIVY près de GRAND CHAMP.	
<u>Témoins</u>	
1- Julien PEREZ de Runio en BRANDIVY, frère du père.	
2- Vincent CADORET de Foliorch en BRANDIVY, cousin germain par alliance au père.	
3- Louis LE BOULAIRE de Kerogen en BRANDIVY, idem.	
4 -Mathieu JEGAT de Kerizan en L'eau en PLUVIGNER.	

Le mariage dure à peine un an, puisque Jeanne épouse en secondes noces le 5 Février 1703 Jean AUDRAN (n°452), serviteur fils de Julien AUDRAN (n°904). Ce mariage est célébré en même temps que celui de Guillemète AUDRAN, soeur de Jean, avec Pierre LARGOET, en présence notamment de Jean et Louis AUDRAN, Julien PEREZ, Louis CORE.

Le fils aîné du couple est prénommé Jean AUDRAN (n°226), comme son père. Il est né pour le Nouvel an 1704. Après son mariage en 1732 à Plumergat, il vit quelque temps à Bonallo en PLUVIGNER.